

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 12 juillet 2018**

Date de convocation	6 juillet 2018
Date d'affichage	6 juillet 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	46 (dont 11 pouvoirs)
Votants	46 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 juillet à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Gréez sur Roc, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, M. Stéphan CALIC (représentent M. André ROULLIER), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Yves GOULLIER, M. André-Pierre GUTTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER et ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre CIRON), M. Jannick NIEL, M. Philippe PASQUIER (représentant M. Christian LANDEAU), M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Sophie DOLLON, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHE), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Philippe PASQUIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER (représenté par M. Stéphan CALIC), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Daniel LAUGER), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Affichage : 20/07/2018

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE
DES CONVENTIONS DE GESTION POUR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE ENTRETIEN ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 alinéa 6,

Vu la délibération n°20-12-2016-006 en date du 20 décembre 2016 relative à

Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 relative à la définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,

Vu les délibérations favorables des communes de :

- Avezé en date du 24 avril 2018,
- Beillé en date du 23 avril 2018,
- Bouër en date du 30 mai 2018,
- Champrond en date du 7 juin 2018,
- Cherré en date du 30 mai 2018,
- Cherreau en date du 16 mai 2018,
- Cormes en date du 3 mai 2018,
- Courgenard en date du 16 mai 2018,
- Dehault en date du 17 mai 2018,
- Grééz sur Roc en date du 24 mai 2018,
- La Bosse en date du 14 mai 2018,
- La Chapelle du Bois en date du 25 avril 2018,
- La Ferté Bernard en date du 30 mai 2018,
- Lamnay en date du 26 avril 2018,
- Le Luart en date du 23 avril 2018,
- Melleray en date du 4 mai 2018,
- Préval en date du 31 mai 2018,
- Prévelles en date du 25 juin 2018,
- Sceaux sur Huisne en date du 2 mai 2018,
- Souvigné sur Même en date du 4 juin 2018,
- Saint Jean des Echelles en date du 22 mai 2018,
- Saint Maixent en date du 29 mai 2018,
- Saint Martin des Monts en date du 30 mai 2018,
- Saint Ulphace en date du 15 mai 2018,
- Théligny en date du 27 avril 2018,
- Villaines la Gonais en date du 31 mai 2018,
- Vouvray sur Huisne en date du 12 juin 2018,

emportant approbation des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques à la majorité qualifiée,

Vu le rapport du Président présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation,

Après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RAPPELLE que le Conseil communautaire a arrêté en décembre 2016, la liste suivante des zones communales à transférer dans le cadre de la loi NOTRe :

LA CHAPELLE DU BOIS	ZA de la Cibole Zone rue du Puits
CHERRE	ZA Le Pressoir ZA Valmer
CHERREAU	Zone artisanale et commerciale de La Bretonnière
CORMES	Zone artisanale « Les Mésanges »
LA FERTE BERNARD	ZA du Gaillon ZA de l'Eguillon ZA de la Monge ZA de l'Arche ZA route de Mamers ZA Espace du Lac
LAMNAY	Zone d'activités route de Courgenard
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	Zone CGMP Zone La Fonderie Zone Champ de La Croix

EST INFORME que le Conseil communautaire a pris acte des zones communautaires en gestion directe par la Communauté de communes à savoir : Le Coutier à Cherré, Les Ajeux à la Ferté Bernard, celle de la Rue des Bains au Luart et l'EEC Val Activ à Sceaux sur Huisne.

DECIDE de conclure avec chacune des communes concernées une convention de gestion habilitant ces dernières à assurer l'entretien et la gestion des zones communautaires implantées sur leur territoire étant précisé que ce dispositif a une vocation temporaire et qu'elles subsisteront le temps nécessaire à la mise en place d'une organisation pérenne.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente à signer une convention de gestion avec la commune de :

- ✓ Cherré pour l'entretien et la gestion des zones du Valmer et du Pressoir,
- ✓ La Chapelle du Bois pour l'entretien et la gestion de la zone de la Cibole,
- ✓ La Ferté Bernard pour les zones du Gaillon, de l'Eguillon, de la Monge, de l'Arche de la Route de Mamers, de l'Espace du Lac,
- ✓ Lamnay pour l'entretien et la gestion de la zone de Lamnay,
- ✓ Tuffé Val de la Chéronne pour l'entretien et la gestion du Champ de la Croix.

PREND ACTE que les conventions de gestion auront une date d'effet au 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 12 juillet 2018

Pour extrait conforme
Le 13 juillet 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018
Affichage : 20/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Affichage : 20/07/2018